

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 09 & 10/01/2026

Origine de l'interruption

= Tempête GORETTI

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= Plus de 6 heures consécutives

Justification de la durée de l'interruption

= Mise en sécurité du réseau, réparation des installations endommagées qui pouvaient l'être et rétablissement graduel des clients.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Multiplication des interventions sur le réseau combinée à la difficulté de déplacement des équipes techniques.

ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien des interruptions de fourniture d'électricité non planifiées d'une durée supérieure à six heures consécutives survenues les 9 et 10 janvier 2026 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.